

04 déc 2020 -19:11

Appartient à [Conseil des ministres du 4 décembre 2020](#)

Modification en matière d'assurance indemnités des travailleurs indépendants

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'assurance indemnités des travailleurs indépendants.

Il est prévu dans les notifications du budget pluriannuel 2021-2024 que les allocations sociales qui sont aujourd'hui liées à la pension minimum garantie ne le seront plus à l'avenir. Ceci a un impact pour l'assurance indemnités des travailleurs indépendants. En effet, actuellement, les montants de base des indemnités d'incapacité primaire pour un titulaire avec personne à charge et pour un titulaire isolé sont liés aux montants de la pension minimale garantie.

Le lien entre les montants en assurance indemnités et les montants en matière de pensions devant être rompu à partir du 1er janvier 2021, le projet d'arrêté royal a pour but de fixer dans la réglementation relative à l'assurance indemnités des travailleurs indépendants le montant de base de l'indemnité d'incapacité primaire pour un titulaire avec personne à charge et le montant de base de l'indemnité d'incapacité primaire pour un titulaire isolé.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 28bis de l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Christian Carpentier
Porte-parole
+32 475 86 06 13
christian.carpentier@clarinval.belgium.be